

DECRET N° 2017/210 DU 12 MAI 2017

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Africaine de Développement (BAD), un Accord de prêt d'un montant de 270 155 000 euros, soit environ 177 208 000 000 de francs CFA, pour le financement partiel du Projet d'appui au secteur des transports, Phase II : réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou ; aménagement des routes Grand Zambé-Kribi et Maroua-Bogo-Pouss, section Bogo-Pouss.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** la loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;
- VU** le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Banque Africaine de Développement (BAD), un Accord de prêt d'un montant de 270 155 000 euros, soit environ 177 208 000 000 de francs CFA, pour le financement partiel du Projet d'appui au secteur des transports, Phase II : réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou ; aménagement des routes Grand Zambé-Kribi et Maroua-Bogo-Pouss, section Bogo-Pouss.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul Biya

PAUL BIYA